

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **49 (1913)**

Heft 32-33

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

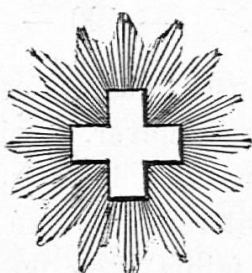
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIX<sup>me</sup> ANNÉE

N° 32-33.



LAUSANNE

16 Août 1913

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

---

SOMMAIRE : *Le rôle social de l'école.* — *Lettre de Paris.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *A propos d'une course scolaire.* — *Chronique scolaire : Vaud. Genève. Jura bernois. Neuchâtel. France. Grèce.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *A propos d'étymologie.* — *Examens primaires : Neuchâtel.* — *Orthographe.* — *Comment enseigner les sciences à l'école primaire.* — *Instruction civique.* — *Arithmétique.*

---

## LE RÔLE SOCIAL DE L'ÉCOLE<sup>1</sup>

### *Le devoir des parents.*

Ce qu'il est permis de demander aux parents, c'est d'accorder à l'école leur appui toujours plus actif, de s'employer de toute leur influence à fortifier l'autorité de l'institution scolaire et le respect du maître dans l'esprit des enfants. Des jugements prématurés et trop absolus, formulés devant les élèves, ne peuvent que compromettre cette autorité et ce respect pourtant indispensables dans l'intérêt de tous. On est trop facilement porté à rendre l'école responsable de l'échec des enfants, au lieu d'en chercher les vraies causes, qui résident trop souvent dans notre genre de vie moderne, trop fiévreux et hostile à tout recueillement, ou plus simplement dans les tendances particulières de l'élève, ou dans le fait qu'il est trop jeune pour sa classe, et qu'il n'a pas la maturité d'esprit nécessaire pour l'enseignement qu'il reçoit.

A ce propos, nous voudrions mettre en garde les parents contre la tendance de vouloir trop souvent avancer le moment des études,

<sup>1</sup> Discours prononcé par notre collaborateur, M. le Président du Conseil d'Etat Rosier, Chef du Département de l'instruction publique, à l'occasion des promotions du Collège de Genève.

de demander des dispenses d'âge. C'est là une erreur contre laquelle on ne saurait trop s'élever, et si le Département refuse le plus souvent ces dispenses, il le fait dans l'intérêt des enfants. L'âge de 11 ans dûment révolus, fixé pour l'entrée au Collège, est un minimum trop faible. Les jeunes gens, qui parcourent dans les meilleures conditions, sans difficulté et sans fatigue, le cycle des sept années que comptent les études du Collège, sont ceux qui les commencent à 12 ans et les terminent à 19 ans. Combien d'élèves ont été arrêtés pour avoir enfreint ce principe ! S'il était exactement observé, les plaintes contre le surmenage tomberaient d'elle-mêmes.

Il ne manque pas de personnes pour critiquer les programmes d'enseignement qu'elles estiment trop complets, et même toute l'organisation scolaire moderne, aussi bien allemande que française ou suisse, sans réfléchir qu'elle a été établie en vue de la collectivité des enfants d'un pays et non d'une sélection. A la vérité, ce n'est pas avec joie que nous constatons nous-même que les revisions des programmes aboutissent souvent à ajouter de nouveaux chapitres aux connaissances exigées des élèves. Mais nous sommes en présence d'une nécessité inéluctable qui découle de la complexité grandissante de la civilisation moderne, à laquelle nous devons initier notre jeunesse. Un homme cultivé, qui veut comprendre notre époque, ne peut plus se contenter du savoir qui lui aurait suffi autrefois.

#### *Les améliorations scolaires.*

En regard des critiques, il est permis, sans faire preuve d'optimisme exagéré, de mettre en lumière les améliorations introduites dans la vie scolaire. Grâce à une meilleure connaissance de l'enfant, on a pu apporter de sensibles perfectionnements aux méthodes d'enseignement et rendre l'étude plus attrayante, plus aisée. Toutes les branches s'en sont ressenties, aussi bien les lettres que les sciences. Qu'on compare ce qu'était l'enseignement il y a trente ou quarante ans avec ce qu'il est aujourd'hui !

Le programme des études est établi d'une manière beaucoup plus rationnelle. Au lieu de faire essentiellement appel à la mé-

moire, comme c'était le cas autrefois, on s'efforce, dans tous les domaines, d'éveiller l'intérêt, de faire voir, de faire comprendre. L'enseignement oral, qui demande une collaboration active du maître et des élèves, s'est développé aux dépens des travaux écrits auxquels étaient consacrées naguère de longues heures. On a donné beaucoup plus d'extension à l'enseignement par les yeux, à l'enseignement intuitif. Récemment encore, le Département a recommandé à MM. les maîtres d'histoire, de sciences naturelles, de dessin, d'employer de temps à autre leur leçon à la visite des musées de la Ville de Genève qui offre à notre jeunesse, pour son instruction, des ressources admirables qu'elle n'utilise pas suffisamment.

Jadis, les examens avaient lieu pour toutes les branches et jouaient un rôle beaucoup plus important pour la promotion de l'élève; ils enlevaient un temps trop considérable à l'enseignement et étaient certainement une cause d'énervement et de surmenage. Aujourd'hui, leur nombre a été très sensiblement réduit et leurs chiffres se combinent, même pour la maturité, avec le travail de l'année.

#### *La discipline.*

La discipline est devenue beaucoup plus paternelle. Ceux qui ont connu le temps des punitions corporelles peuvent en apporter ici le témoignage. L'écolier n'est plus, comme jadis, une sorte de prévenu, et le maître apparaît comme le guide, l'ami des élèves qui lui sont confiés, et non comme le Mentor sévère d'autrefois. Il y a quelques semaines le Conseil d'Etat a adopté, en conformité de la loi votée en 1911, par le Grand Conseil, un règlement sur la discipline des enfants en dehors de l'école. En ce qui concerne les punitions, au lieu de menacer les délinquants des foudres de la police et de la justice, il a préféré ne prévoir que des sanctions d'ordre scolaire. Ce que nous voulons, chers élèves, c'est de faire appel à votre raison, à votre conscience, c'est de vous prémunir contre les dangers de la rue, du cinéma, des mauvaises lectures, contre les excès d'une fougue juvénile que vous pourriez regretter; c'est, en un mot, de vous permettre de maintenir intactes vos forces physiques et morales.



Ce sont les mêmes sentiments de sollicitude pour la jeunesse qui ont guidé le Conseil d'Etat lorsqu'il a conçu le projet de créer un établissement spécial, l'institution Alexis Mégevand, en faveur de certaines catégories d'enfants qui ne peuvent suivre les études avec leurs camarades. Un premier crédit a été demandé dans ce but au Grand Conseil, qui l'accordera sans doute.

Et c'est là, on peut le dire, une des caractéristiques de notre époque : jamais l'école n'a été entourée de plus de soins ; jamais on ne s'est autant préoccupé des droits de l'enfant, de son éducation, de son avenir ; jamais les pouvoirs publics n'ont eu une idée aussi claire et aussi haute de leurs responsabilités envers lui.

#### *La préparation intellectuelle de la jeunesse.*

Pour le plus grand nombre des élèves, la clôture de l'année scolaire marque le passage prochain d'une classe dans la suivante, mais pour ceux de la volée supérieure, elle a quelque chose de plus solennel, puisqu'elle coïncide avec la fin d'une période de la vie. A l'âge où l'on quitte le Collège, on a acquis beaucoup de connaissances, et parfois on se demande si toutes ces notions ont leur utilité, si de leur accumulation même, dans un temps relativement restreint, ne résultera pas une certaine confusion. Mais, patience, le moment vient où l'ordre s'établit dans le cerveau, où ces connaissances se classent et où l'on reconnaît que toutes, même celles qui paraissent au premier abord superflues, contribuent à la formation de l'esprit et aussi du caractère. Ce n'est que plus tard que l'on se rend compte du profit que l'on en a retiré.

On entend souvent dire qu'il est toujours plus difficile de réussir dans la vie, et, suivant l'expression usitée, de se faire une situation. Peut-être y parviendrait-on plus aisément si les exigences de chacun ne s'accroissaient pas avec les progrès de la civilisation, si l'existence ne se compliquait pas d'une foule d'obligations inutiles et si nous nous efforcions de revenir à une vie plus simple. En tout cas, il n'est pas douteux que dans toutes les carrières les meilleures chances de succès n'appartiennent aux plus instruits. Et c'est surtout vrai en notre cher pays de Suisse, où depuis longtemps les barrières entre les classes sont tombées, où la naissance

ne confère aucun privilège, où le plus humble peut s'élever aux plus hautes situations par son savoir et son travail.

*La tâche de demain.*

Sous l'égide de nos lois, chaque individualité peut se développer librement. Chacun peut faire entendre sa voix, parler, écrire suivant sa conscience; rien ne bride les intelligences. Et en même temps, nos institutions républicaines, en faisant du peuple lui-même le véritable souverain, lui donnent le sentiment de ses responsabilités et de ses devoirs.

C'est dans ces deux directions, qui ne s'excluent nullement, que le Collège et l'École professionnelle s'appliquent à former la jeunesse. Ils doivent tendre à laisser chaque individualité s'épanouir, et simultanément à développer chez les élèves l'esprit civique, le sens collectif. C'est à l'école de préparer un milieu social favorable au progrès. Vous devez, jeunes gens, futurs citoyens, vous pénétrer de cette idée que chacun de vous, par son bulletin de vote, aura une influence directe sur les destinées du pays, que vous êtes les membres solidaires d'une même communauté, et que vous devez rester fidèles à la forte devise qu'avaient déjà adoptée, au seizième siècle, les « Enfants de Genève » : Qui touche l'un, touche l'autre.

A l'approche des fêtes du Centenaire, qui consacreront notre union indissoluble à la Confédération suisse, c'est avec orgueil que nous tournons les regards vers notre passé, où nous puisons de nobles exemples de droiture, d'énergie et de dévouement à la patrie. Les progrès réalisés depuis un siècle éclatent aux yeux. Mais l'œuvre n'est pas achevée; la société moderne ne trouvera son équilibre qu'en donnant à chacun sa part de soleil et de bonheur.

Des problèmes d'ordre économique et social, plus délicats, plus complexes que les questions politiques, se dressent à l'horizon. Ce sera à vous, jeunes gens, de les résoudre, sur la base de la solidarité nationale et par l'accord des bonnes volontés, en unissant, dans une radieuse harmonie, le passé au présent, le souvenir à l'avenir.

---

### LETTRE DE PARIS

Au milieu du bourg où je suis né s'élève, sur une éminence à pente raide qui domine la source abondante d'une courte rivière, une ruine féodale, amas de pierres écroulées, que les habitants du pays appellent *le Château*. J'y ai joué bien des fois avec mes petits camarades, et je crois être sûr que ce vénérable débris n'a jamais rien dit à notre imagination, que son passé n'a pas éveillé la moindre curiosité chez aucun d'entre nous. Pourquoi ? — car la fantaisie de l'enfant s'empare avec une facilité surprenante des objets les plus indifférents à l'adulte, les modifie, les transfigure, les auréole de poésie, en fait les centres de ses rêves, leur forge une histoire et en tire un jaillissement merveilleux d'émotions. Pourquoi ? Je l'ai longtemps ignoré ; mais je le sais aujourd'hui. Ce vieux *Château*, des années et des années bien au-delà de l'enfance et même de la jeunesse, mes regards se sont posés distraitement sur lui comme sur une chose familière et banale dont on se contente de savoir qu'elle existe, qu'elle est telle qu'on l'a toujours vue, qu'elle n'a point d'usage, qu'elle n'en aura jamais, et que, ne gênant personne, elle demeurera là, toujours pareille à elle-même, dépourvue de tout titre à une attention particulière, élément immuable d'un décor auquel l'habitude a conféré une espèce de nécessité.

Puis un beau jour, qui n'est pas très éloigné encore, j'appris par le hasard d'une lecture, qu'il avait été une forteresse imposante et redoutable, tenue par une puissante famille seigneuriale, les de F...-V..., et qu'il avait été assiégé, pris et détruit par le cardinal de la Valette en personne, ce prélat dont Richelieu avait fait à la fois un amiral et un général pendant la rude guerre de Trente-Ans. Il n'en fallut pas d'avantage pour que je me sentisse pris pour lui d'un subit et vif intérêt : comme frappé d'un rayon de lumière qui ne touchait que lui, il se détacha pour moi de l'ensemble où il était resté jusqu'alors confondu ; il revêtit à mes yeux un aspect nouveau, propre, une physionomie personnelle : il était devenu une des pièces de la grande histoire, de l'histoire nationale, dont il précisait et localisait pour moi une péripétie importante représentée dans ma mémoire par une de ces synthèses dépouillées qui ont forcément le lointain, le vague, l'absence de dessin et de couleur,



et pour tout dire d'un mot, l'irréalité de l'abstraction. Depuis ce jour, ce n'est pas seulement du passé du château de F... que je suis passionnément curieux ; c'est aussi de celui de toute la région historique et géographique que je puis appeler ma province natale ; *l'histoire locale* m'attire, me captive, m'enchanté, et parce qu'elle m'enrichit de mille traits l'image de la terre que j'aime le plus intimement, et parce qu'elle me fait vivre l'histoire de ma grande patrie sur un théâtre plus restreint, dans une familiarité et une communication plus étroite avec les lieux et les personnages qui sont de « chez moi », de ma connaissance, de ma parenté physique et morale.

Eh bien ! un semblable effet se fût certainement produit — toutes proportions gardées — chez mes petits condisciples et chez moi, si, à l'école, une parole du maître venant à son heure eût redressé dans nos fraîches imaginations le donjon abattu par la guerre et dispersé par les siècles, si l'ancienne vie nous en eût été suggérée par une rapide et pittoresque évocation, s'il nous eût été révélé comme un des instruments par quoi s'était faite cette histoire sans réalité que nous ânonnions sans la concevoir. Faute d'une telle parole, notre enfantine curiosité ne s'éveilla point, le point de départ nécessaire ne fut pas donné à notre rêverie et les vieilles pierres ne furent que des pierres pour nous.

C'est quand je pense à une si regrettable incurie et au levain, au ferment incomparable dont l'étude de l'histoire a été, est encore si généralement privée dans nos écoles, que je me prends à souhaiter ardemment la réussite d'un mouvement à peine commencé, assez fort déjà, pourtant, et dont je vous aurais déjà entretenu si je n'avais été trop souvent forcé par les circonstances de parler ici d'autre chose que de pédagogie. Ce mouvement, que n'avaient pu créer de louables initiatives privées malheureusement isolées <sup>1</sup>, semble avoir reçu l'impulsion d'une circulaire ministérielle en date du 11 février 1911. En effet, pour répondre au vœu exprimé par le

<sup>1</sup> Me sera-t-il permis de dire qu'il y a près de vingt ans que mon collègue et ami M. Bourgoin, professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole normale d'Auteuil, a composé et publié une carte-modèle d'histoire et de géographie communales, destinée à être remplie par les élèves eux-mêmes, dans chaque école urbaine ou rurale, avec les indications et sous la direction du maître, naturellement ?



ministre, une *Société des études locales dans l'enseignement public* se fonda dès le 28 mai, à Paris, et provoqua immédiatement la formation de groupes provinciaux, en correspondance avec elle, dont le nombre s'élève actuellement à plus de vingt-cinq, tandis que l'œuvre, dans son ensemble, réunit déjà 3200 adhérents.

L'activité de cette Société, est-il dit dans ses Statuts, sera double :

« En premier lieu, pour encourager les études d'intérêt local parmi les membres de l'enseignement, elle publiera des bibliographies critiques d'histoire, de folk-lore, de géographie, de philologie régionales; et d'autres exposés élémentaires, mais précis, de ce qu'il faut savoir pour travailler utilement dans ces domaines. Elle fera connaître aux travailleurs les ressources à leur disposition et s'emploiera pour que les facilités qui existent déjà (prêts de livres à long terme, etc.) soient accrues. Elle essaiera enfin d'obtenir que les élèves des écoles normales soient mis en rapport avec les archivistes, les bibliothécaires et les maîtres de l'enseignement supérieur, qualifiés pour leur enseigner les éléments de la science des archives et des bibliothèques, et les principes de la méthode critique.

« En second lieu, la société se propose d'encourager l'adaptation des résultats des études locales à l'enseignement. A cet effet, elle publiera des opuscules de vulgarisation, à des prix très réduits. Elle procurera des instruments d'enseignement, tels que cahiers circulants pour la préparation des classes et des cours d'adultes, et commentaires régionaux des programmes de l'enseignement primaire, en application de ce principe de la circulaire ministérielle du 22 septembre 1898 : « L'instituteur peut et doit accommoder son enseignement au pays où il le donne. » Enfin, elle travaillera à faire en sorte que, dans les bibliothèques (scolaires, pédagogiques, de lycées, etc.), des sections spéciales soient réservées aux ouvrages sur la région. »

De hautes personnalités administratives, des historiens de profession, des fonctionnaires importants de l'Université figurent au comité d'honneur, au bureau et dans les commissions de la *Société des Etudes locales*, et c'est ce qu'il fallait à la fois pour lui servir d'appui et pour donner à ses travaux une direction éclairée et pratique; mais ce serait insuffisant pour lui faire atteindre le but qu'elle se propose, si elle ne ralliait pas à elle la bonne volonté d'un nombre toujours croissant d'instituteurs et celle de leurs chefs immédiats, les inspecteurs primaires. Justement, c'est ce qu'elle paraît en voie de faire, patronnée déjà, dans leurs départements respectifs, par plus de soixante-dix inspecteurs d'Académie.

Les maîtres des écoles les plus humbles savent dès maintenant

qu'ils peuvent venir à elle en toute confiance; que leur besogne de recherches ou d'adaptation sera encouragée par elle, guidée et facilitée par toutes les indications nécessaires de sources et de méthode. Et qu'ils ne soient pas retenus par la crainte de ne pouvoir enfanter que des produits médiocres. Leur activité sera fructueuse et utile si leur ambition ne dépasse pas leurs moyens, et s'ils se soumettent docilement à la discipline que les gens du métier institueront pour eux. La preuve en est qu'on m'a montré récemment une monographie de la commune lorraine de Valleroy, publiée par l'institutrice, M<sup>me</sup> Morette, et que ce petit ouvrage est réellement fort bon. Or, comme dit à peu près le vieux Corneille,

Ce qu'un a déjà fait, mille peuvent le faire...

H. MOSSIER.

---

#### REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE.

La situation faite actuellement au corps enseignant du canton d'*Argovie* attire sur lui les regards de la Suisse entière et mérite que nous nous y arrétions un instant.

Pour la seconde fois dans l'espace de quelques mois, le peuple argovien a rejeté, le 24 avril, par 25 162 voix, contre 15 630, la loi augmentant les traitements du corps enseignant, qui était recommandée officiellement par tous les partis et qui avait été acceptée par le Grand Conseil à la majorité de toutes les voix contre deux. Rappelons brièvement que la loi rejetée portait à 2000 fr. le minimum du traitement des maîtres et maîtresses primaires, à 2500 fr. celui des maîtres et maîtresses des écoles complémentaires et à 3000 fr. celui du personnel enseignant des collèges de district, et prévoyait en outre une série de six augmentations pour années de service. La cause principale du rejet doit être cherchée dans l'impôt d'un huitième, destiné à faire face aux dépenses résultant de l'augmentation. La campagne ayant fourni le plus grand nombre de rejetants, on explique la chose par les grands dégâts causés par le gel, quelques jours avant la votation, et par la baisse des produits laitiers, sans que, toutefois, cette explication puisse être considérée comme suffisante. Les uns cherchent le motif du rejet dans l'impopularité du corps enseignant, auquel on reproche amèrement d'avoir fondé une société étroitement constituée, destinée à la protection de ses membres. D'autres accusent la situation politique du canton, les nombreuses campagnes électorales, les divisions des partis, le mécontentement général, qui s'est trahi, entre autres, par le rejet de l'article constitutionnel relatif aux maladies des hommes et des animaux, etc.

La campagne qui précéda les deux votations, et le résultat négatif de celles-ci, ont eu pour résultat de serrer plus étroitement les liens de la société cantonale des instituteurs. Dans son assemblée extraordinaire du 10 mai, à laquelle assis-

taient 680 membres, elle a maintenu intégralement ses revendications telles qu'elles étaient fixées dans la loi rejetée. Puis elle a adressé au Conseil d'Etat une demande tendant à l'octroi d'allocations extraordinaires pour 1913 déjà, dont le montant serait pris dans les crédits spéciaux et sur le montant de la subvention fédérale, comme cela se fait dans le canton du Tessin. Ces allocations seraient de 100 fr. après 8, de 200 fr. après 13 et 300 fr. après vingt années de service, et payables jusqu'au moment où une nouvelle loi améliorerait la situation du corps enseignant. Tous les maîtres et maîtresses qui ne touchent pas les traitements mentionnés plus haut ont été invités à s'adresser aux communes pour qu'elles les portent aux chiffres indiqués. Ces demandes ont déjà été couronnées de succès dans un assez grand nombre de communes. Il a, en outre, été établi un tarif pour les travaux accessoires dont on aime à charger les instituteurs (orgues, sociétés de chant, de gymnastique, de théâtre, leçons particulières) et tous les membres de la société se sont engagés à l'observer strictement. Un appel pressant a enfin été adressé à tous les collègues du canton et de la Suisse entière, afin de ne pas postuler des places avec des traitements en-dessous des normes fixées. Mais ici, il paraît que la solidarité a fait défaut du côté des institutrices, et que plusieurs ont accepté des postes insuffisamment rétribués, ce que l'on comprend d'autant moins que le corps enseignant revendique les mêmes traitements pour tous, sans différence de sexe. Le recrutement des élèves de l'Ecole normale s'est déjà senti de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement le corps enseignant argovien ; il s'est présenté moins de candidats et la qualité a, paraît-il, laissé à désirer.

Nous souhaitons plein succès aux revendications de nos collègues du canton d'Argovie, et les félicitons d'avoir su s'unir si étroitement en face du danger. Il semble que le Grand Conseil, à moins de se déjuger, ne pourra faire autrement que d'accorder, pour le moment, les allocations extraordinaires. Il compte dans son sein plusieurs membres du corps enseignant, qui sauront défendre avec énergie les revendications de leur société.

Le corps enseignant du canton de *Lucerne* a été plus favorisé. Le Grand Conseil vient d'adopter, en première lecture, une loi portant une augmentation de 500 fr. du traitement maximum des maîtres primaires, et de 400 fr. pour celui des maîtres secondaires, tout en élevant les minima de 200 fr. Les prestations en nature sont évaluées à 400 fr.

A *Bâle-Ville*, l'Ecole supérieure des jeunes filles a célébré dernièrement le centième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, le Conseil d'Etat a décidé de lui accorder le droit de conférer la maturité cantonale; la Société des anciennes élèves lui a fait un don de 5 500 fr., dont les intérêts doivent servir à faciliter les études des jeunes filles dénuées de ressources.

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une proposition tendant à supprimer l'enseignement religieux dans les écoles publiques et à l'abandonner aux membres des divers clergés. C'est une conséquence naturelle de la récente suppression du budget des cultes. Disons, pour compléter notre information, que la majorité des conférences d'instituteurs s'était prononcée pour le maintien de l'enseignement de la religion.



### A propos d'une course scolaire.

Les deux premières classes de Baulmes ont fait, les 14 et 15 juillet, une course très réussie dans l'Oberland bernois. La première journée à Interlaken et à Brienz fut favorisée par un temps superbe, mais l'ascension du Rothorn — but final de la course — ne put avoir lieu à cause du brouillard et de la pluie. De l'hôtel de Planalp où nous avons passé la nuit, il fallut redescendre et occuper la seconde journée par une promenade dans la Ville fédérale. Après la visite du Palais fédéral, notre intention était de voir l'intérieur de la cathédrale. Malgré notre insistance, le gardien refusa de nous laisser entrer si nous ne versions 50 centimes par élève et 70 c. par personne. Or il y avait 60 élèves et 50 grandes personnes. C'était donc 65 francs qu'il fallait verser pour visiter une cathédrale suisse, alors que les petits Bernois ont le droit d'y pénétrer gratuitement (art. 1<sup>er</sup> du règlement d'intérieur affiché à l'entrée).

Dans nos précédentes courses, jamais nous n'avons eu, soit en Valais, soit dans la Suisse centrale, de finance à payer pour visiter une église. Je me souviens encore de l'amabilité de l'organiste qui, dans l'église de Schwytz, joua merveilleusement pendant que nous admirions les beautés de l'édifice. Il y avait là soixante-dix élèves et trente personnes accompagnant la petite troupe.

La *Société pédagogique* pourrait, me semble-t-il, intervenir afin que nos élèves primaires ne soient pas assimilés à l'étranger, c'est-à-dire au client bon à tondre, et que plus tard, si nous retournons à la cathédrale de Berne, nous soyons reçus moins... « germaniquement ».

Paul CHAPUIS, inst.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

VAUD. — **Instituteurs en ballade.** — Le jeudi 5 juin écoulé, la Société « l'Union des instituteurs genevois » a fait escale à Nyon, au cours de la course sur le Petit-Lac organisée à l'occasion de sa fête annuelle.

Cent cinquante participants — dames et messieurs — avaient pris place sur le « Léman » pavoisé pour la circonstance et mis à leur disposition après les travaux du matin.

Le temps, assez joli au début, se gâta tout à coup au débarquement et c'est sous une averse cinglante que la cohorte des dames aux fraîches toilettes et des messieurs descendit à l'Hôtel de Nyon.

Là, une réception avait été organisée par le Comité de la S. P. V. représenté en l'occurrence par M. Dumuid, ainsi que par le corps enseignant du district, presque au complet. La S. P. R. était représentée par M. Porchet, inspecteur scolaire, membre du Comité. Contrariée par la pluie, la réception qui devait avoir lieu dans les jardins de l'Hôtel de Nyon dut être organisée tant bien que mal dans le restaurant. Les invités y firent honneur, tandis que Mesdames les institutrices nyonnaises exerçaient leurs devoirs d'hospitalité, secondées par le Comité. Tous les assistants n'ayant pu prendre place dans une seule salle, la réception fut prolongée sur le bateau, car le temps était mesuré; Genevois et Vaudois échangèrent



des toasts très cordiaux sur le pont du « Léman », par l'organe de M. Dumuid, auquel répondit M. Déruaz, président de l'*Union des instituteurs*. Le premier exprima son contentement de la journée et fit des vœux pour la prospérité de la pédagogie, donnant rendez-vous au congrès romand de Lausanne en 1914.

Et le bateau qui avait évolué en rade pendant cette courte partie oratoire, toucha encore une fois le débarcadère de Nyon pour permettre de descendre à quelques Vaudois, tandis que la plus grande partie continuait la route avec les Genevois, et allait terminer cette journée à la « Source », à Genève, où les attendaient le banquet et la partie familière qui devait y mettre le point final. A. D.

**\*\* Ecoles enfantines en Suisse.** — C'est le canton de Vaud qui possède le plus d'écoles frébéliennes, soit 276 classes avec 8492 élèves ; viennent ensuite Zurich avec 154 classes, 1939 élèves ; Neuchâtel avec 124 classes, Bâle-Ville 120, Genève 103, Tessin 80, Berne 69, St-Gall 48, Valais 34, Schaffhouse 27, Bâle-Campagne 24, Appenzell-Ext. 16, Thurgovie 15, Argovie et Glaris 13, Fribourg 10, Lucerne 8, Soleure 7, Schwytz 5, Obwald, Zoug et Uri 3, Grisons 2, Appenzell-Int. et Nidwald 1.

**\*\* Exposition nationale de 1914.** — Le 19 juillet écoulé s'est réunie à Berne la commission pour l'organisation de la section collective de la Suisse romande à l'exposition nationale de 1914. Etaient présents : MM. Henchoz (Vaud), secrétaire de la Commission, Mégroz (Vaud), Latour (Neuchâtel), Junker (Jura-Bernois), Genoud, (Fribourg), Zbinden (Genève), Henry (Valais), Mariani (Tessin) ; M. Balsiger, président du groupe, était aussi présent.

La Commission s'est occupée surtout des tableaux graphiques à exposer, donnant un aperçu des élèves et des instituteurs, des méthodes qui ont servi à la préparation de ces derniers, des progrès réalisés d'après les résultats des examens pédagogiques des recrues, ainsi que des dépenses et recettes de l'instruction publique. Cette section devra présenter un tableau de l'effort accompli par la Suisse romande et italienne pour le développement des nouvelles générations et des résultats acquis. A. D.

**Une école d'antan.** — L'école se tient chez la veuve du brave Jean David R..., dans le « Poêle » de ménage où se rendent au moins 45 enfants ; il y a un lit et quelques meubles. Cette chambre aurait besoin de reblanchir, si la famille qui l'occupe pouvait se loger ailleurs pendant cette réparation. Dans ce local, l'école est très souvent troublée et dérangée en hiver par la maîtresse et les filles de la maison, qui gagnent leur vie à filer dans le « Poêle », lequel est en outre attendant à la grange où l'on bat, une grande partie de l'hiver, le blé de la famille R... et celui de quelques voisins, en sorte que le régent, ni les élèves ne peuvent souvent s'entendre. La moitié des élèves voient à peine clair et le jour de notre visite, on y respirait une bonne odeur de soupe aux poireaux...

Tel est le rapport scolaire adressé par un pasteur au Conseil de l'Instruction publique, il y a 80 ans ! A. D.

**GENÈVE.** — Bien qu'il soit un peu tard pour donner maintenant un compte-rendu de la belle fête organisée il y a un mois et demi par l'Union des instituteurs, nous nous reprocherions de n'en pas dire quelques mots, ne serait-ce que pour féliciter les organisateurs du succès qu'ils ont obtenu.

Le jeudi 5 juin dernier, près de deux cents régents et régentes répondaient à l'appel de l'Union et se réunissaient dans la Salle communale des Eaux-Vives pour la partie littéraire de la journée. Le récit d'une course de la société dans le midi de la France, écrit avec beaucoup d'esprit par M<sup>me</sup> Tissot, le rapport sur le concours ouvert par l'Union, la lecture de fragments des travaux primés, qui permit de constater chez quelques jeunes instituteurs de réelles qualités de style et de pensée, enfin l'exécution de trois beaux chœurs, firent passer aux auditeurs une matinée des plus agréables. Le repas qui suivit ne le fut pas moins. Présidé par M. Déruaz qu'entouraient les représentants des sociétés pédagogiques de Genève, Vaud, Neuchâtel, du Jura bernois, ainsi que les Amicales de l'Ain et de la Haute-Savoie, il fournit aux orateurs de souligner avec enthousiasme les excellentes relations qui existent entre les membres de ces diverses associations. Il faut souhaiter que cette bonne entente se consolide et se perpétue, car elle ne peut avoir que les meilleurs effets pour le corps enseignant et pour l'école.

Un bateau spécial attendait, à 3 heures, les invités de l'Union pour une promenade autour du petit lac. Agrémenté de chants, de danses aux sons d'un excellent orchestre, coupé par une très aimable réception par les instituteurs de Nyon, le voyage fut charmant, en dépit de quelques averses.

Enfin, c'est avec un entrain grandissant que les plus intrépides, après une collation à la salle de la Source, terminèrent par une joyeuse sauterie, le quatrième acte de cette belle journée.

**JURA BERNOIS. Synode d'Ajoie.** — Il s'est réuni le 12 juillet à Boncourt, sous la présidence de M. Terrier instituteur à Montignez.

M. Marchand, directeur d'école normale à Porrentruy, a présenté un travail très suggestif sur l'école humanitaire. Il a appuyé particulièrement sur les œuvres sociales de l'école qui, à notre époque, ont pris un si bel essor.

M. Courbat, professeur à l'école secondaire de Porrentruy, a relevé l'importance du dessin dans les diverses branches de l'enseignement.

L'après-midi a été consacré à une visite aux grottes sous la direction de M. Burrus, fabricant, leur propriétaire. H. GOBAT.

**NEUCHÂTEL — Examens obligatoires de sortie de l'École primaire en 1913.** — Le n° 6 du « Bulletin Mensuel du Département de l'Instruction publique », consacre son article de tête à ces examens qui ont été subis en 1913 par 1897 élèves âgés de 14 ans et terminant leur scolarité soit dans les 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> années soit en 5<sup>me</sup> année primaire.

Puisqu'elle jouit ainsi d'un renouveau d'actualité, c'est peut-être l'occasion de constater une fois encore l'inutilité complète de cette formalité d'examen de sortie pour les élèves de la 5<sup>me</sup> année en général et pour beaucoup d'autres en particulier. Pourquoi formalité inutile?

1. Parce que les élèves terminant leur scolarité en 5<sup>e</sup> année sont considérés comme retardés; par conséquent, ils n'ont pu parcourir tout le programme primaire. Or, deux alternatives se présentent pour eux à la suite de l'examen de sortie :

Ou bien, ils échouent, ce qui est normal; ils sont alors purement et simple-

ment dispensés de l'école, pourvu seulement que le nombre de leurs absences soit resté dans les limites légales.

Ou bien, ils réussissent, ce qui est extraordinaire. Ils sont aussi libérés, mais sans recevoir jamais le certificat d'études parce qu'ils n'ont pas parcouru tout le programme.

Pourquoi dès lors les obliger à cet examen qui ne change rien à leur situation? et qui est en second lieu bien inutile parce que les élèves sortant de 5<sup>e</sup> année ne satisfont pas encore dans toutes les branches à des épreuves spéciales ainsi que l'assurance en avait été donnée. En orthographe, par exemple, les épreuves de 1913 n'avaient aucun caractère spécial puisqu'elles ne différaient, pour les élèves de scolarité différente, que sur la longueur. On faisait somme toute les mêmes dictées. N'était-il pas plutôt indiqué d'imposer des épreuves plus simples aux élèves de 5<sup>e</sup> année et à eux seuls destinées?

En composition, on imposait les mêmes sujets, ce qui pourrait aisément être admis, mais le jury jugeait ces épreuves absolument comme celles des élèves de 6<sup>e</sup> et de 7<sup>e</sup> années; il ne pouvait guère faire autrement malheureusement, puisqu'il n'avait pas de renseignements précis sur chaque travail, le nom de l'élève et surtout l'état de sa scolarité n'étant pas connus de lui. Pourtant, en jugeant, ne doit-on pas tenir compte des années d'école accomplies? En écriture ronde, mêmes épreuves encore, quoique l'étude des majuscules ne soit point comprise dans le programme de 5<sup>e</sup> année. On a fait perdre pas mal de points à cause de ces majuscules imparfaitement écrites. On a aussi procédé de même en dessin. En instruction civique on a posé des questions relatives à la Confédération tandis que, durant la 5<sup>e</sup> année, on ne peut s'occuper que de généralités, puis de la Commune et parfois du Canton si cela va bien. Une saine pédagogie s'oppose à ce système. Enfin, c'est le 3<sup>e</sup> point, l'examen des élèves de 5<sup>e</sup> année est inutile par le fait que tous les élèves atteints par l'obligation légale de subir l'examen de sortie ne s'y présentent pas. Pourquoi exiger que les retardés de 5<sup>e</sup> année aillent subir un échec certain ou une réussite sans résultat, puisqu'on ne la sanctionne par aucun certificat, tandis que tous ceux qui passent à l'école secondaire sont de ce seul fait libérés de tout examen? Ce n'est pas juste.

Mais, il y a la statistique qui réclame des droits! et quels droits! il n'y a plus guère qu'elle qui réclame des examens spéciaux, organisés selon des principes vraiment pédagogiques ou non, pour jauger et mesurer en unités, dixièmes, centièmes, les connaissances de nos enfants à leur sortie de l'école primaire. Bien qu'on puisse suffisamment contrôler les connaissances de nos élèves par les examens ordinaires, déclarons-nous encore en faveur d'une statistique de ce genre, contre qui il serait aisé de dresser des batteries d'arguments. Donc! admettons qu'il faut une statistique; mais voilà qu'on l'établit sans réunir tous les éléments nécessaires, puisque tous les élèves des écoles secondaires ayant 14 ans n'y figurent pas! Il est permis d'affirmer que les conclusions de la statistique seraient différentes en tenant compte de tous les éléments d'appréciation. Pourquoi vouloir persévérer dans un système qui donne de faux résultats... ou tout au moins des résultats incomplets?



*Conclusion.*

L'examen de sortie tel qu'il est pratiqué actuellement étant *inutile* (c'est le cas pour la grande majorité des élèves) *anti-pédagogique* (pour ceux de 5<sup>e</sup> année dont on ne tient pas assez compte de la scolarité) et injuste (tous ne s'y présentent pas malgré l'obligation) doit être supprimé, sinon réorganisé.

Que tous subissent l'examen de sortie, sans exception pour une catégorie privilégiée d'élèves, — ceux des écoles secondaires, — ainsi que le veut la loi ; ou bien qu'on n'y envoie que ceux à qui il pourrait, en cas de réussite, procurer un avantage au point de vue de la libération de l'école. Le nombre des examinés diminuerait considérablement et ceux qui subiraient l'épreuve pourraient être mieux examinés.

Tant que pareille application de la loi ne sera pas faite, nous ne pourrons nous déclarer d'accord avec l'actuelle manière de procéder et nous nous élèverons contre elle.

L. Q.

Boudry, juillet 1913.

FRANCE. — **Exposition Scolaire à Lyon en 1914.** — La Ville de Lyon a décidé d'organiser une Exposition internationale urbaine qui aura lieu du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 1914. Une large place y sera faite à l'Ecole et à son installation : Bâtiments, Mobilier, Matériel d'enseignement, Art à l'Ecole, Médecine scolaire.

Cette démonstration aura la plus grande importance pour le progrès des idées qui sont chères aux partisans de l'école moderne.

Nous ne saurions trop la recommander à tous ceux qui peuvent s'y intéresser soit au point de vue scientifique, soit au point de vue industriel ou commercial. Car il est essentiel que chaque pays y soit représenté par une exposition qui donne de son activité et de sa sollicitude pour l'Ecole l'idée la plus exacte et la plus complète.

Les personnes qui n'auraient pas reçu le programme officiel, ou qui désireraient des renseignements complémentaires, sont priées de s'adresser à M. le professeur Chabot, président de la XXVIII<sup>e</sup> Section de l'Exposition, Hôtel de Ville, Lyon.

GRÈCE. — Nous recevons du Pirée une lettre d'un instituteur grec relevant les appréciations d'un article de l'*Educateur* à propos des écoles de Bulgarie et de l'influence exercée par l'instituteur bulgare sur les victoires remportées sur les Turcs. Notre correspondant parle des faits qui contredisent cette opinion et des cruautés de l'armée bulgare en ces derniers mois.

BIBLIOGRAPHIE

*Le Calcul rapide*, par M. Chs GAILLE, directeur d'Ecole de commerce. Payot & C<sup>o</sup>. Livre du maître : 2 fr.

Un peu partout, dans les bureaux et magasins, comme à l'occasion des examens, on constate que nos jeunes gens sont aussi peu habiles que possible à chiffrer un peu rapidement et surtout avec exactitude. Cela tient évidemment à un manque complet d'entraînement.



Dans nos écoles primaires, secondaires, de perfectionnement, on donne, et avec raison, une place assez large au calcul oral ; on habitue les élèves à raisonner les divers problèmes et à trouver la réponse par les procédés les plus expéditifs. Par contre, on ne fait que peu ou rien pour développer la sûreté, la précision et la rapidité du calcul écrit : additions, multiplications, divisions, sont rarement faites sans faute, du premier jet.

Le volume que nous présentons ici aux lecteurs de l'*Educateur* fait partie de la *Collection des Manuels d'enseignement commercial*, publiée sous la direction de M. Léon Morf. L'auteur, M. Gaille, praticien expérimenté, a voulu combler une lacune et il y a pleinement réussi.

Dans une série d'exercices bien gradués, il nous montre comment on peut faire acquérir la sûreté dans le calcul. L'ouvrage contient pour chaque partie les explications théoriques indispensables et les réponses. Les élèves devront se procurer les feuilles sur lesquelles ils auront à travailler. Tout d'abord, ce sont des additions (horizontales et verticales, totaux à écrire à droite, à gauche, au-dessous, sommes mal alignées), puis des calculs sur monnaies et poids anglais, des multiplications spécialement appliquées au change, des calculs d'intérêts, de bordereaux, des comptes courants et enfin des exercices de tenue des livres.

Ce sont avant tout les élèves des écoles de commerce qui pourront profiter de ces exercices d'entraînement. Ils leur sont particulièrement destinés. Nous pensons cependant que plusieurs des chapitres traités peuvent fort bien convenir au degré supérieur de l'école primaire, aux écoles primaires supérieures et encore mieux à nos écoles secondaires. Les maîtres trouveront là un excellent moyen de révision, des exercices de récapitulation appropriés et surtout le moyen de juger l'habileté à calculer de leurs élèves. Tels sont en particulier les chapitres consacrés aux additions, multiplications, intérêts, comptes courants et tenue des livres.

Les expériences faites depuis plusieurs années avec les feuilles semblables de l'Institut Schmidt à St-Gall ont été tout à fait heureuses. Les élèves aiment ce travail et constatent avec le plus grand plaisir les résultats toujours meilleurs de leurs efforts. Les écoles de perfectionnement, malgré le temps limité, pourraient utiliser avec fruit bon nombre de ces exercices de calcul. Ceux qui veulent travailler seuls trouveront là abondamment de quoi s'entraîner et nous leur recommandons aussi les feuilles du *Calcul rapide*. Ajoutons que leur prix modique les met à la portée de tous. (Voir 2<sup>e</sup> page de la couverture du livre). C. P.

*Traditions Romaines concernant les apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul*, par Viktor Rydberg. Traduit du suédois par Josef Fredbäry.

Opuscule illustré de quatre-vingt-dix pages environ, qui raconte d'une façon très simple, mais avec un charme prenant, les traditions nées du séjour que les deux apôtres Pierre et Paul firent dans la Ville éternelle. Les deux premiers chapitres Saint-Paul à Naples et Saint-Pierre à Rome, mais le premier surtout, sont d'une imagination et d'une fraîcheur si particulières qu'on se prend à regretter, après lecture, qu'ils ne soient pas l'expression historique de la vérité.

Petit volume à recommander presque comme guide au visiteur de Rome que les curiosités se rapportant aux traditions religieuses intéressent ; par contre un peu aride pour celui qui n'a jamais franchi le seuil de la cité romaine. H. L.

## PARTIE PRATIQUE

### A propos d'étymologie.

*Boulens, Chénens, Charmey.* Je pensais laisser à d'autres lecteurs de l'*Educateur*, le soin de rectifier l'erreur de M. L.-S. P. qui, dans son excellent article sur les arbres (page 445), fait dériver *Boulens* de bouleau, *Chénens* de chêne et *Charmey* de charme. Ainsi que le dit M. Henri Jaccard, professeur au collège d'Aigle, dans son *Essai de toponymie*, on est à peu près sûr que tous les noms de lieux de notre Suisse romande terminés par *ens, eins, enges* ou *anges, inges*, dérivent de noms d'hommes d'origine germanique. C'est ainsi que, d'après M. Jaccard, *Boulens* signifie chez les descendants de *Bollo* ou *Botilo*, *Bollo* est le moyen haut allemand *buole*, signifiant époux, frère, ami (*Buhle*); *Botilo* vient de *bodo*, maître, seigneur.

*Chénens* signifie, d'après M. Stadelmann, chez les descendants de *Chagan*, nom propre germanique.

Quant à *Charmey*, M. Jaccard relève l'erreur de M. Paul Marchot qui, dans la *Revue de la Suisse catholique*, tire *Charmey* de *carpinetum*, taillis de charmes, arbre qui ne croît pas dans la Gruyère à 900 m. d'altitude. Les anciennes formes *Chalmeis, Chalmitis*, l'allemand *Galmitz* ramènent l'étymologie à *calma*, champs, pâturages. La permutation *l-r* est commune dans la langue française (scandale, esclandre; cartulaire, chartre; capitulaire, chapitre). H. GOBAT.

### CANTON DE NEUCHÂTEL

#### Examens obligatoires de sortie de l'École primaire. (Suite)

##### COMPOSITION (Pour tous les élèves.)

1. Racontez ou décrivez une scène de travail à la campagne ou à la ville.
2. Racontez une de vos plus grandes joies ou un de vos plus grands chagrins.
3. Racontez ce que vous savez de la Guerre des Balkans et dites vos impressions, ou : Rédaction d'après une image (au choix des élèves.)
4. Avez-vous vu un jour accomplir un acte de courage ou de lâcheté? Racontez-le et dites vos impressions.
5. Vous avez vu maltraiter un animal. Racontez ce fait et dites vos impressions.

##### ARITHMÉTIQUE.

###### A) Calcul écrit.

1. (Mixte.) Un agriculteur achète un domaine pour le prix de fr. 32250. Il en paie comptant les  $\frac{3}{5}$ . Pour le reste, il a à payer un intérêt annuel de fr. 483,75. A quel taux est fixé l'intérêt ? Réponse :  $3\frac{3}{4}\%$ .

2. (Garçons.) Quel est le poids d'une planche de chêne sec de 2,85 m. de long, 0,4 m. de large, et 0,05 m. d'épaisseur, la densité du chêne vert étant de 0,972 et cette densité diminuant de  $\frac{1}{9}$  quand la planche est desséchée ?

Réponse : 49,248 kg.

3. (Filles.) Un épicier mélange 45 kg. de café à fr. 3,20 le kg., 25<sup>1</sup>/<sub>2</sub> kg. à fr. 2,80 et 16,2 kg. à fr. 3. Combien doit-il revendre les 500 g. du mélange pour gagner fr. 39,45 sur le tout? Réponse: fr. 1,75.

*B) Calcul mental.*

1. Que rapportent fr. 660 au 5 % pendant 8 mois? Réponse: fr. 22.—
2. Que coûtent 8<sup>5</sup>/<sub>6</sub> m. de drap à fr. 3 le m.? Réponse: fr. 26,50
3. Un champ a 48 m. de long sur 25 m. de large. Quel est le prix de l'are si ce terrain vaut fr. 600. Réponse: fr. 50.—

*C) Théorie.*

1. (Mixte.) Vous avez un nombre qui exprime des dm<sup>3</sup> et vous voulez le transformer en m<sup>3</sup>. Que faites-vous? Donnez un exemple.
2. (Mixte.) Quelle différence y a-t-il entre l'intérêt simple et l'intérêt composé?
3. (Garçons.) Qu'est-ce que la densité d'un corps?
4. (Filles.) Comment appelle-t-on les termes d'une division? Définissez-les.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. Que savez-vous des Helvètes?
2. Qu'advint-il de Neuchâtel en 1815?
3. Quelles furent les principales causes de la guerre du Sonderbund?
1. Les eaux du Canton des Grisons se rendent par 3 cours d'eau dans 3 mers. Indiquez ces cours d'eau et ces mers.
2. Pourquoi fait-il plus chaud en été qu'en hiver?
3. Par où passe-t-on pour aller de la Méditerranée dans la Mer Noire? Nommez les détroits et la ville principale.

INSTRUCTION CIVIQUE.

1. Quelle est l'autorité exécutive cantonale? Par qui est-elle nommée? De combien de membres se compose-t-elle?
2. Qu'est-ce que le droit de referendum?
3. A quel âge acquiert-on le droit de vote en Suisse? Quels sont les membres de la Société qui en sont privés?

DESSIN (au choix des élèves).

Dessin d'après nature: Un parapluie fermé, suspendu, mais non enroulé.  
Ou dessin de mémoire: Dessin d'une assiette, en décorer la moitié.

ÉCRITURE.

*Ronde*: Albert de Haller.

*Grande anglaise*: Lettre de change.

*Petite anglaise*: Choisis avec soin tes amis.

*Cursive*: Quand les paroles sont rares, elles ont du poids.

TRAVAUX À L'AIGUILLE.

Un trou dans les côtes, huit mailles, quatre rangées.

(Communiqué par A. GRANDJEAN et L. QUARTIER.)



ORTHOGRAPHE

*Degré intermédiaire.*

**Le chaudronnier.**

Le chaudronnier arrive sur la place, près de l'église. Il attache son âne à un anneau de fer de la maison voisine. Il sort du panier son fourneau, son soufflet, son gros sac en cuir où sont les moules à cuillers, l'étain et le fer blanc. Puis il commence à parcourir le village. De chaque maison, le chaudronnier emporte des pelles, des bidons, des chaudrons, des pots, des cafetières, et il s'en retourne ainsi chargé sur la place de l'église, où l'âne, pour se désennuyer, cherche de quoi manger dans un vieux sac à foin. CHAMPFLEURY.

VOCABULAIRE. Le chaudronnier, la place, l'église, attacher, l'anneau, le panier, la cuillier, l'étain, le fer-blanc, commencer, parcourir, emporter, la pelle, le bidon, le pot, la cafetière, se désennuyer, vieux.

*Noms de métaux* : L'étain, le zinc, la fonte, le fer, l'acier, le cuivre, le plomb, l'aluminium, le nickel, le laiton, le bronze, l'or, l'argent, le platine.

*Terminaisons*. Le chaudronnier, le chiffonnier, le charbonnier, le cantonnier, le pionnier, le cordonnier. — La place, la glace, la race, la populace, la trace, la menace, vivace, coriace, l'espace. — Le fourneau, le tonneau, le cerceau, le cadeau, le manteau, le rameau, le berceau, le soliveau, le jouvenceau, le nouveau, le caveau.

GRAMMAIRE. 1<sup>re</sup> conjugaison : *verbes terminés par er*. Chercher tous les verbes de la première conjugaison et les faire conjuguer oralement à tous les temps simples de l'indicatif, du conditionnel et de l'impératif.

*Permutations*. Copier la dictée en la mettant au pluriel et en soulignant les verbes de la 1<sup>re</sup> conjugaison. — Lire la dictée en mettant successivement les verbes aux temps simples de l'indicatif et du conditionnel. P. CHAPUIS.

*Degré supérieur.*

**La moisson chez les Petits-Russiens.**

La terre qu'ils cultivent est très fertile et renouvelle toujours, même sans engrais, d'abondantes moissons. C'est la *Terre noire*, terre endormie pendant les longs mois d'un hiver rigoureux, mais qui se réveille sous un été brûlant et fécond, en faisant jaillir le blé comme une végétation de forêt vierge, sous un jet de sève puissant. Le blé, toutes leurs richesses, leurs espoirs, toute leur vie gravite autour de lui, et lorsque août règne, c'est, du levant au couchant, l'immense mer des épis où le vent creuse des vagues dorées et mobiles, zébrant le paysage comme des rayons de soleil. C'est la moisson. Tout le pays, alors, est comme secoué d'une frénésie de travail ; aucun bras n'est inactif : garçons, filles, fillettes, vieillards, tous ont leur besogne. Les femmes se font hommes ; dans la poussière des batteuses, elles soulèvent les gerbes, portent les sacs, ramassent la paille et, jusque bien en avant dans la nuit, leurs cris, leurs chants rauques accompagnent le bruit sourd des machines. Avant l'aube, on recommence. Du fond de l'horizon, au galop, les petits chevaux amènent des monceaux de gerbes. Debout sur les chars, les gars knoutent leurs bêtes ou les excitent par des *rrrrr* gutturaux et



c'est à qui arrivera le premier. Le pays n'est plus qu'une ruche bourdonnante, comme si les paysans voulaient rattraper en quelques jours, par un excès de travail, le repos de cinq mois d'hiver.

(E. Buttet.)

P. GENTIZON.

### La Joux-Verte.

La forêt s'ouvre sur un plateau spacieux coupé de rocailles, de ravins que l'on enjambe, sur des ponts faits de troncs abattus, de petits marécages traversés de planches pourries, le tout cintré par une merveilleuse arcade de sapins. Sur une éminence à laquelle on parvient en traversant un pont léger et par des escaliers rustiques, se juche une maisonnette au toit de laquelle flotte gaiement le drapeau suisse. Agreste, fruste, accueillante, elle appelle le voyageur.

C'est la Joux-Verte, l'asile aimé du garde-forestier ! En effet, la fumée qui s'échappe de l'étroite cheminée, les billes allongées près de la maison, le tas de bois coupé, le jardinet où se montrent les légumes tardifs, l'ordre d'alentours, la vaste plantation de sapineaux qui descend la pente, même le petit chat qui bondit sur l'étroit chemin, tout cela témoigne de la présence régulière de l'homme.

(Un nœud gordien.)

MALVERNE,

*Vocabulaire.* Spacieux, rocaille, enjamber, marécage, cintré, arcade, éminence, rustique, agreste, fruste, accueillante, garde-forestier, bille, sapineaux, témoigner.

*Grammaire.* Faire remarquer le rôle des prépositions : sur, de, par, à, en, près.

Accord des pronoms relatifs : sur une éminence *à laquelle*, une maisonnette *au toit de laquelle* ; les autres pronoms relatifs invariables, comme que, qui, sont du même genre que leur antécédent. Cette nuance de genre ne se remarque pas ici, mais il est important de s'en souvenir dans des phrases comme : « C'est toi qui *es* venu hier. — La femme qui *est* entrée était pauvre. »

Pluriel des noms composés : le garde-forestier, les gardes-forestiers ; de même des gardes-côtes, des gardes-barrières, des gardes-frontières, des gardes-chasses (ou chasse), des gardes-malades. Par contre des garde-crotte, des garde-feux, des garde-fous, des garde-mains.

G. GRUFFEL.

## COMMENT ENSEIGNER LES SCIENCES A L'ÉCOLE PRIMAIRE <sup>1</sup>

### L'aquarium scolaire (fin).

*Récolte des animaux.* Voici quelques indications pratiques sur la façon de récolter les animaux :

Quelques espèces peuvent être recueillies à la main, soit sur les berges, soit dans les touffes d'herbes, sur les pierres ou les corps immergés qu'on retire de l'eau ; telles sont les lymnées, les planorbes, les phryganes, etc.

En général, il faut pêcher à l'aide d'un filet, qu'on peut construire économi-

<sup>1</sup> Voir l'*Educateur*, N<sup>os</sup> 17, 25, 26 et 29.

quement de la façon suivante : un fil de fer galvanisé, de 4 à 5 mm. de grosseur, est enroulé en cercle de 20 à 22 cm. de diamètre, et fixé, comme l'indique la fig. 4, à un manche en bois ou en bambou, par l'intermédiaire de plusieurs tours de fil de fer galvanisé; puis, un sac en bonne toile d'emballage, de 20 à 30 cm. de profondeur, est cousu sur ce cercle, la couture étant consolidée par une large ganse.

Le produit de la pêche peut être enfermé dans un sac de toile garni au préalable de plantes aquatiques. Seules, les espèces à respiration branchiale (poissons, têtards et quelques larves d'insectes), doivent être maintenues, en petit nombre, dans de l'eau, fréquemment renouvelée si l'on veut éviter l'asphyxie.

Je recommande l'emploi de flacons de 250 réunis, deux par deux, dans une monture en bois, ainsi que le représente la fig. 5.

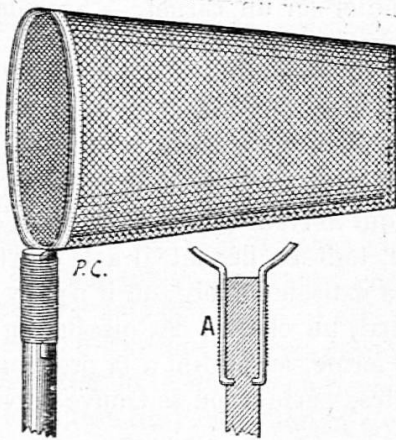


Fig. 4. — Filet de pêche.

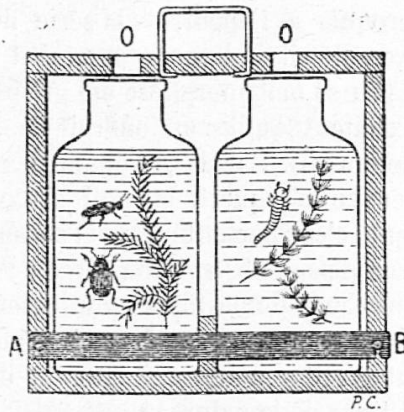


Fig. 5. — Aquarium d'excursion.

OO Trou pour l'introduction des animaux. — AB Fermeur en tôle vernie, mobile autour du clou A, et qui s'accroche en B.

Dans les excursions zoologiques que je fais pour assurer l'entretien des divers aquariums qui garnissent la plupart des fenêtres de ma classe, chaque groupe de trois élèves dispose d'un filet, d'un sac de toile et d'un « aquarium d'excursion », auquel il convient d'ajouter un flacon de poche destiné à recevoir les petits échantillons fragiles ou particulièrement intéressants (larves d'insectes, œufs, etc).

*Utilité pédagogique de l'aquarium.* L'aquarium scolaire fournit à l'instituteur le moyen de faire connaître, d'une façon concrète, l'organisation et les mœurs des animaux qui s'y trouvent, et de donner un aperçu de cette « association biologique » qu'est l'étang.

C'est aussi, ainsi que je le disais dans mon premier article, un instrument pédagogique merveilleusement adapté aux goûts et aux aptitudes des enfants. De temps en temps, en effet, le maître pourra, en guise de récompense ou de récréation, pendant la classe, ou en dehors des exercices scolaires, réunir un groupe d'élèves devant l'aquarium. Il observera avec eux, en leur apprenant à regarder

et à interpréter leurs observations, en les guidant <sup>1</sup>. Les enfants, ainsi intéressés, amusés... et instruits, deviendront rapidement curieux et observateurs; ils ne manqueront pas d'explorer les berges des ruisseaux ou des rivières et les moindres flaques d'eau; ils récolteront toutes sortes de « petites bêtes » qu'ils seront heureux d'apporter à l'école pour garnir l'aquarium, et ils ne passeront plus, en aveugles, au milieu des merveilles naturelles qui les entourent.

*Aquarium des élèves.* S'il est utile qu'il y ait un aquarium à l'école, il est encore préférable que chaque élève en possède un chez lui. Il pourra le constituer, tout simplement, avec des verres à boire ou des petits flacons, le tout posé sur une fenêtre, ou suspendu, par des anneaux de fil de fer, soit au mur du jardin, soit autour d'un tronc d'arbre (à l'abri des rayons directs du soleil).

Au retour de l'école, ou pendant les jours de congé, l'enfant ira voir *ses* petites bêtes et, chaque fois, aura l'occasion d'observer quelque chose nouvelle. Et pour que cette étude soit plus profitable, il devra noter sur un carnet, — avec de simples croquis à l'appui, — la série des observations faites, ainsi que leur date; par exemple, il indiquera comment un œuf de grenouille devient têtard, puis peu à peu se métamorphose en grenouille en s'adaptant à la vie aérienne : exercice excellent qu'il conviendrait de généraliser à l'école primaire (je dirai plus tard comment). Car dans l'étude des sciences naturelles, ce n'est guère à l'école que peuvent s'acquérir les notions concrètes qui doivent servir de base à l'enseignement, c'est partout où va l'enfant, et où, tout en flânant, il a le moyen de s'instruire par l'observation directe; c'est à la maison d'abord, où il peut y avoir des animaux domestiques (un chien, un chat, un cheval, des oiseaux en cage, une basse-cour, un clapier); c'est aussi à la ferme, au jardin, à la promenade... partout où il y a des animaux et des plantes, partout où se trouve ouvert le grand livre de la nature.

A l'école, selon moi, le maître devrait, par quelques exemples bien choisis, se contenter d'amorcer l'étude des phénomènes naturels, de montrer à l'enfant la route à suivre et les moyens à employer; en un mot de lui *apprendre à apprendre* avec ses sens et avec son cerveau.

Si l'aquarium scolaire fournit à l'instituteur un moyen simple et pratique d'initier les élèves à l'observation zoologique, et de le rendre attentif aux mille phénomènes insoupçonnés qui se déroulent autour de lui, l'aquarium établi à la maison, par l'enfant, permet à celui-ci de développer, en toute liberté, ses facultés d'initiative, de recherche, d'observation, de réflexion, et de mettre en œuvre son jugement. L'aquarium est donc un excellent instrument d'instruction et d'éducation.

Je ne veux pas poursuivre plus loin cette étude de « l'aquarium scolaire ». Dans un prochain article, je traiterai de l'élevage des insectes. P. CHAUVET.

## INSTRUCTION CIVIQUE

### Les droits d'auteur.

*Le droit d'auteur ou propriété intellectuelle* est la faculté accordée par la loi

<sup>1</sup> C'est ce que je fais souvent avec mes élèves de sixième, et je me félicite des résultats que me donne cette méthode d'initiation à l'observation de la nature.



à l'auteur d'une œuvre littéraire, artistique, scientifique; d'une invention d'un dessin, d'un modèle industriel ou d'une marque de fabrique, d'utiliser, de reproduire son œuvre et d'en disposer, à l'exclusion de toute autre personne.

Il est interdit de *contrefaire* une œuvre ou une invention protégée sans l'autorisation de l'auteur, de vendre ou d'importer des objets contrefaits, de coopérer à ces actes, d'en cacher la provenance, sous peine de dommages-intérêts, et, s'il y a mauvaise foi, d'amende jusqu'à 2000 francs ou d'emprisonnement jusqu'à un an, peines qui peuvent être doublées en cas de récidive.

En outre, le tribunal peut prononcer la confiscation des objets contrefaits, la destruction des moyens de contrefaçon et la publication du jugement.

Pour jouir de la protection légale, les œuvres littéraires et inventions doivent avoir été enregistrées au bureau fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne.

La demande doit être accompagnée du modèle et d'une somme de 40 francs pour le brevet d'invention, de 20 francs pour la marque.

La protection n'est accordée que pour une durée de 15 ans pour les inventions, de la vie de l'auteur et 30 ans après, pour les œuvres littéraires, de 20 ans pour les marques, mais l'enregistrement de la marque est renouvelable en payant chaque fois 20 francs.

Le titulaire du brevet doit payer une taxe annuelle de 20 francs, plus une surtaxe augmentant de 10 francs chaque année; faute de paiement dans les trois premiers mois de l'année, il est déchu de ses droits.

Le procès en contrefaçon peut être ouvert au civil et au pénal devant le tribunal du domicile du défendeur ou devant celui du lieu de la contrefaçon.

Dans le canton de Vaud, l'action civile est portée devant la cour civile; il y a recours au Tribunal fédéral. L'action se prescrit par un an en matière industrielle, par cinq ans, en matière littéraire, dès le dernier acte de contrefaçon.

P. D.

## ARITHMÉTIQUE

### Première leçon sur la transformation d'une fraction ordinaire en fraction décimale<sup>1</sup>.

Nous voulons voir dans cette petite leçon s'il est possible de transformer une fraction ordinaire en fraction décimale et, cas échéant, comment il faut faire cette transformation.

Supposons que nous ayons à nous partager 4 mètres d'étoffe. Combien sommes-nous? — Cinq. (Quatre élèves et le maître.)

Chacun de nous aura-t-il un mètre? — Non.

Qu'est-ce que nous aurons alors? — Seulement une fraction de mètre.

Partageons-nous d'abord le premier mètre. Quelle portion en auras-tu X...?

—  $\frac{1}{5}$ . — Et toi Y...? — Aussi  $\frac{1}{5}$ , — etc.

Quelle portion aurons-nous de même chacun du deuxième mètre? —  $\frac{1}{5}$ .

Et de chacun des deux autres mètres? — Aussi  $\frac{1}{5}$ .

<sup>1</sup> Leçon de dix minutes donnée à Lausanne, lors du dernier examen pour la nomination d'un instituteur.

Ainsi toi X. que recevras-tu ? —  $\frac{1}{5}$  de chaque m. ou au total  $\frac{4}{5}$  m.

Donc nous pouvons écrire  $4 \text{ m.} : 5 = \frac{4}{5} \text{ m.}$

Ce partage est-il pratique ? — Non. — Il nous faut donc essayer de le faire d'une autre manière. Puisque nous ne pouvons avoir chacun *un mètre*, ne pourrions-nous pas utiliser une unité plus petite plutôt que de partager chaque mètre en cinq ? — Oui.

Quelle unité ? — Le dm. ou le cm. —

Prenons le dm. Dans 4 m., il y a combien de dm. ? — Il y a 40 dm.

Partageons-les entre nous cinq. Combien en aurons-nous chacun ? — 8 dm.

— Et, en prenant le mètre pour unité, comment pouvons-nous écrire 8 dm. — 0,8 m.

Ainsi  $4 \text{ m.} : 5 = 0,8 \text{ m.}$

Combien avons-nous trouvé au premier partage ? —  $\frac{4}{5}$  m.

Combien trouvons-nous au deuxième ? — 0,8 m.

Ces deux parts sont-elles égales ? — Oui.

Nous pouvons donc écrire  $\frac{4}{5} \text{ m.} = 0,8 \text{ m.}$  et nous pouvons remplacer  $\frac{4}{5}$  par 0,8.

Qu'est-ce que  $\frac{4}{5}$  ? — Une fraction ordinaire. — Qu'est-ce que 0,8 ? — Une fraction décimale.

Nous pouvons donc remplacer une fraction ordinaire par une fraction décimale.

Ce remplacement offre-t-il des avantages ? — Lesquels ? — Les calculs sont plus simples et plus rapides avec les fractions décimales qu'avec les fractions ordinaires.

Voyons maintenant comment nous ferons cette transformation.

Quels nombres avons-nous divisé pour trouver 0,8 m. ? — Nous avons divisé 4 par 5.

Si nous comparons ces deux nombres à la fraction  $\frac{4}{5}$ , qu'est-ce que nous remarquons ? — 4 est le numérateur et 5 le dénominateur de la fraction.

Que pouvons-nous donc faire simplement pour transformer  $\frac{4}{5}$  en fraction décimale ? — Nous pouvons diviser le numérateur par le dénominateur.

Pensez-vous que nous puissions faire de même avec d'autres fractions ? (Si l'on dispose d'un temps suffisant, on peut ici présenter d'autres exemples concrets.)

En résumé comment ferons-nous pour transformer une fraction ordinaire en fraction décimale ?

RÈGLE (à faire répéter) : *Pour transformer une fraction ordinaire en fraction décimale on divise le numérateur par le dénominateur.*

APPLICATIONS : Transformer en fractions décimales :  $\frac{1}{2}$  ;  $\frac{3}{4}$  ;  $\frac{2}{5}$  ;  $\frac{7}{8}$ .

NOTE. Il est évident que toute latitude est laissée au maître sur le choix de ses nombres. Ceux-ci dépendent d'une foule de circonstances : temps, matériel à disposition, etc. ; mais ils ne peuvent cependant pas être pris au hasard. Dans la courte leçon qui précède, donnée à un groupe de quatre élèves, le nombre *cinq* pris comme dénominateur, nous a paru le meilleur ; d'abord parce qu'il divise sans reste le numérateur ; ensuite et surtout, dans le cas particulier, parce que le partage pouvait se faire entre les quatre élèves et le maître, ce qui permettait d'amener dans une leçon, en elle-même très abstraite, un peu de vie et d'éveiller ainsi l'intérêt.

J. T.





**HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVREURIE**



# **Bornand-Berthe** **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8

**Montres garanties** en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 4. jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1<sup>er</sup> titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

## **RÉGULATEURS — ALLIANCES**

10 % de remise au corps enseignant.

Envoi à choix.

**500 élèves en 4 ans**  
**Les plus beaux succès**

## VAUD

### **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

**INSTITUTEURS** : **Forel (Lavaux) : Pont de Pierre** : fr. 1600, logement et jardin, plus 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; 26 août. — **Essert-Pittet** : fr. 1600, logement et plantage plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 26 août. — **Ecublens** : fr. 1600 et autres avantages légaux; 29 août. — **Ormont-Dessous, La Forclaz** : fr. 1600 et autres avantages légaux; 29 août.

**INSTITUTRICES** : **Yverdon** ; travaux à l'aiguille : fr. 1300 pour toutes choses, plus augmentations de fr. 100 tous les 5 ans jusqu'au maximum de fr. 1800; 26 août.

---

On offre à vendre faute d'emploi, tables et bancs d'école pour une trentaine d'élèves de 5 à 9 ans. S'adresser à Mlle Borloz, Yverne. Même adresse, un bon piano d'occasion.



# Course d'école

Le plus joli but de promenade près de Lausanne est sûrement le bois de Sauvabelin, à 5 minutes du Signal, avec son parc aux daims, grande volière singes, son joli lac ; promenades en canot, magnifiques ombrages.

Le Restaurant du lac est toujours bien assorti en consommations de toutes espèces. Restauration chaude. **Prix spéciaux pour écoles.**

Adresser les demandes à F. SECRETAN, Restaurant du lac, Sauvabelin, Lausanne. — Téléphone 887.

## JULES CAUDERAY ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

## PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

**Spécialités :** Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

## Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 Rosset-Nyffenegger, prop. TÉLÉPHONE 403

LAUSANNE, 17, Rue de Bourg, 17

### Produits de la maison:

Chocolats — Marrons glacés

Bonbons fins — Sucre de Lausanne — Fruits confits

THÉ \* Salons de Rafrâichissements \* GLACES

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

# MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont — LAUSANNE

## VÊTEMENTS

SUR MESURE, FAÇON SOIGNÉE

## VETEMENTS

confectionnés

— COUPE PERFECTIONNÉE —

Prix marqués en chiffres connus

10<sup>0</sup>/<sub>0</sub>

Escompte à 30 jours  
aux membres de la S. P. V.



## Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ

*L'exiger partout*

**Eau de Cure et de table sans rivale**

*Dépôts dans les principales localités.*

## ■ ■ HENNIEZ-LITHINÉE ■ ■

La plus pure des Eaux de source

**Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée,  
lithinée.**

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les  
intestins et dans la circulation.

*Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.*



**PIANOS DROITS**

**Le plus GRAND CHOIX**

MUSIQUE  
HARMONIUMS  
INSTRUMENTS  
à  
CORDES  
et à  
VENT  
et  
ACCESSOIRES  
GRAMOPHONES  
PHONOLAS  
ORCHESTRIONS  
INSTRUMENTS  
en tous genres  
LIBRAIRIE  
musicale  
ABONNEMENTS  
LIBRAIRIE  
théâtrale

**FOETISCH FRÈRES**  
— (S. A.) —

**Maison pour l'enseignement musical**

et

**Magasin général de Musique**

**A LAUSANNE, A VEVEY ET A NEUCHÂTEL**

**PIANOS A QUEUE**

**PRIX MODÉRÉS**



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIX<sup>me</sup> ANNÉE. — No 34-35.

LAUSANNE — 30 Août 1913.



# L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Écoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.  
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Éducateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# VAUD

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

## Instituteur

MM. Gillabert, Louis, à Combremont-le-Petit. Musy, Alestin, aux Monts-de-Corsier.

## Institutrices

Mlles Estoppey, Suzanne, à Orbe. Guignard, Rose, au Sentier. Nicod, Rose, à Corseaux.

## Maitresses d'écoles enfantines

Mlles Roux, Alice, à La Tour-de-Peilz. Rosset, Elisa, à Villeneuve,

## DIPLÔME

### pour l'enseignement primaire supérieur

Les examens en vue de l'obtention du **diplôme spécial pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures**, prévu par la Loi du 15 mai 1906 sur l'Instruction publique primaire, auront lieu à l'Ecole normale les 15, 16 et 17 septembre prochain, dès 8 heures du matin.

Les candidats devront adresser leur demande au Département de l'Instruction publique, service de l'Instruction, **avant le 6 septembre**, à six heures du soir.

## Enseignement secondaire

**AUBONNE Collège mixte.** — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître de latin, de grec et d'une partie du français.

Traitement : fr. 3000 avec des augmentations communales de fr. 100 tous les 5 ans. Maximum : fr. 3300.

Entrée en fonctions le 1er octobre 1913.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2me service, avant le 10 septembre à 6 heures du soir.

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne, Enseignements et conférences gratuits.

## Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

# J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.

Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.



# Ecoles normales du Canton de Vaud

## Les examens complémentaires

pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à **Lausanne** dès le **22 septembre**, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leur demande d'inscription au Département de l'instruction publique, 2<sup>me</sup> service, jusqu'au **13 septembre prochain**, à 6 heures du soir.

H 33909 I.

Département de l'Instruction publique.

### PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

**Spécialités** : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

## JULES CAUDERAY

### ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

### CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

**COURONNES MORTUAIRES**

**Transports funèbres pour tous pays.** — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

*Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.*



# LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>IE</sup>, LAUSANNE

60 ct. - *Le Roman Romand* - 60 ct.

Mettre à la portée de toutes les bourses dans des volumes agréables à lire, parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but du *Roman Romand*.

Le « **Roman Romand** » publie

les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans. Chaque numéro, du prix de **60 centimes net**, contient la

matière d'un grand roman complet.

## **L** ES AVENTURES N° 14. par Oscar HUGUENIN DE JACQUES GRIBOLET

Jacques Gribolet est un fier luron de Bôle. Il s'est épris de Marion Petavel, une jeune fille de la localité. Mais Marion est fort légère, et Jacques est fort jaloux. Après une sanglante querelle avec un rival, Jacques Gribolet, le croyant mort, s'enfuit pour échapper au gibet, la justice de la principauté ne badinant pas avec ces sortes d'affaires. Et c'est alors que commencent ses aventures, dont le récit émouvant constitue le chef d'œuvre d'O. Huguenin : fuite éperdue à travers le Jura ; rencontre du jeune baron de Rochejean, à qui Jacques sauve la vie ; séjour à Paris ; départ pour l'Amérique sur la corvette du fameux corsaire américain Jones ; participation à la guerre de l'indépendance avec l'armée de Lafayette. Et enfin, c'est le joyeux retour au pays auquel l'exilé n'a cessé de rêver.

## **L** E RAMEAU D'OLIVIER N° 15. par Adolphe RIBAUX

Aux « Prises » de Gorgier, site pittoresque dominant le lac de Neuchâtel, vivent deux frères ennemis, Charles et Philippe Provins, que l'héritage d'une vieille tante a divisés ; elle a tout donné à l'un et rien à l'autre. Philippe, le lésé, accuse son frère, bien à tort, de s'être livré envers lui à des manœuvres de spoliation. Il ne respire que vengeance. Il n'est pas le seul déshérité, cependant. Il y a sa sœur Rose qui, veuve, vit à Bordeaux dans la plus noire misère. Se sentant près de sa fin, elle vient en Suisse implorer la pitié de ses frères en faveur de sa fille, la petite Irène, et meurt dès son arrivée à Gorgier. Irène est une douce et gracieuse enfant, recueillie par ses oncles et vivant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre ; elle prend sur eux un tel ascendant qu'elle les réconcilie à jamais, jouant ainsi entre eux le rôle du rameau d'olivier.

Tout s'unit pour rendre ce récit agréable. A l'émotion qu'il dégage, se joint la poésie délicieusement agreste d'un des plus beaux coins de la terre neuchâteloise.

Ce volume se termine par une seconde nouvelle, *Le Cousin Jonas*, qui ne le cède en rien à la première pour l'émotion et l'originalité.

*Pour paraître en septembre :*

N° 16.

Blanche LEU, Nouvelles bernoises par Virgile Rossel.